

Monsieur le Président du CHSCTD,

Mesdames et Messieurs les membres du CHCSTD,

La priorité de tous reste la santé et la sécurité des élèves et des adultes. Des conditions strictes de sécurité doivent être respectées, s'appuyant sur le protocole sanitaire national. Les personnels des écoles, des collèges et des lycées doivent être partie prenante des discussions sur les conditions sanitaires de réouverture des établissements et pouvoir faire valoir leurs exigences. Si les conditions qu'elles et ils jugent nécessaires ne sont pas réunies, un établissement ne peut ouvrir. Si après réouverture, les personnels constatent que les conditions de réouverture et de reprise en présentiel leur font courir des risques pour leur santé ainsi que celles de leurs élèves, nous les accompagnerons pour qu'ils exercent leur droit de retrait.

Une attention toute particulière doit être apportée aux internats qui ne doivent pas être ouverts quand le protocole sanitaire ne peut pas être respecté, que ce soit par manque de matériel de protection et d'hygiène, ou par manque de personnels pour en assurer l'encadrement ou le nettoyage.

L'accueil des élèves ne doit pas être guidé par des objectifs chiffrés au détriment de la sécurité et de la qualité éducative et pédagogique.

Nous sommes convaincus que c'est dès maintenant que doit se préparer la rentrée 2020, dont on sait qu'elle ne sera pas une rentrée ordinaire. Nous demandons que les personnels y soient largement associés et que les moyens nécessaires soient octroyés notamment pour assurer de bonnes conditions de scolarité aux élèves les plus fragiles.

Concernant les personnels administratifs : le 14 mai, la circulaire « Réouverture progressive des écoles et des établissements d'enseignement » a été publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Dans sa nouvelle rédaction, la fiche N°3 ne fait plus de la présence sur site des personnels administratifs la règle puisqu'il est dit pour les personnels qui n'assurent ni l'accueil ni les activités d'enseignement que « le télétravail devra être priorisé lorsque cela est possible. »

L'UNSA Education a donc été entendu et le ministre a tenu ses engagements. En effet, cette rédaction, qui n'est que le retour à la règle édictée par le gouvernement en

affirmant "le télétravail devra être priorisé" fait apparaître en creux qu'il y a risque à venir sur site et que l'employeur, pour les personnels dont la présence est requise, doit couvrir ce risque par les moyens propres à garantir leur santé. Cette réécriture était donc nécessaire.

Est-ce suffisant?

Non, parce que les moyens pour garantir a minima la santé des personnels ne sont pas là!

Durant la première phase de la crise, beaucoup de collectivités locales auront été d'une grande habilité politique. Abandonnant dans un premier temps les établissements et les personnels de l'État en retirant leurs personnels afin de les préserver, elles se présentent maintenant comme les partenaires indispensables de la reprise en organisant le retour de leurs personnels, tous dotés de protocoles, de fiches pratiques, d'équipements de protection individuelle, au nez et la barbe des agents de l'État en EPLE qui eux, y compris aujourd'hui dans certains collèges, n'ont rien! Pire, ce sont souvent les adjoints gestionnaires et leurs équipes qui vont chercher et qui distribuent les EPI aux agents des collectivités, alors qu'eux-mêmes en sont privés!

Comme ont su le faire les collectivités locales, l'État employeur doit fournir à TOUS les personnels, quels que soient leurs fonctions et leurs lieux d'exercice, les équipements nécessaires en quantité et en qualité suffisantes.

Au moment où certains collèges ouvrent et où les lycées reprennent leurs activités hors présence élèves, bon nombre de personnels administratifs des EPLE sont ulcérés de la manière dont ils sont traités. D'autant plus qu'ils viennent de découvrir qu'à la suite d'une défaillance que l'État employeur, persistant dans l'impéritie, ils vont devoir gérer de nouveau les bourses de lycée au format papier!

Concernant la réouverture prochaine des lycées, gardons en tête que les lycéens sont de jeunes adultes qui véhiculent potentiellement le covid19. Si la distanciation et les gestes barrières leur sont plus faciles à respecter que pour de jeunes élèves, leurs établissements scolaires n'en demeurent pas moins des structures à très forte population et aux espaces contraints. Le risque sanitaire est élevé, car il serait difficile d'éviter la concentration des groupes d'individus, et le brassage d'élèves. L'UNSA Education se prononce par conséquent pour une reprise très partielle et ciblée des lycées.

Si reprise pour les lycéens il devait y avoir, elle devra viser des objectifs éducatifs, sans se référer à une poursuite des programmes d'enseignement.

Alors que les lycéens ont l'habitude d'être peu présents à partir de la mi-juin et que la situation sanitaire ne peut que renforcer cette pratique, il serait vain de mobiliser de l'énergie et du temps à préparer une rentrée complète. Des organisations complexes risqueraient même, à l'instar des autres niveaux, de dégrader ce lien éducatif, maintenu pendant le confinement.

Ce temps disponible peut être consacré à des tâches utiles et efficaces :

- Restaurer un lien individuel en mobilisant les équipes éducatives (CPE, Psy EN, Personnels de direction, Professeurs principaux, professeurs volontaires, personnels de santé et sociaux...) pour échanger. Donner la possibilité de mettre des mots sur la situation de confinement. Evoquer l'avenir proche : dossiers d'orientation, redoublement pour certains, se préparer au rattrapage pour les terminales, points de situations santé et sociales...
- Instaurer des rendez-vous individuels avec des élèves repérés en difficultés, évoquer avec eux leurs besoins, leur proposer aide et dispositifs de soutien

Ce temps du mois de juin doit également être utile aux équipes pour anticiper la rentrée de septembre. D'abord, avec un retour sur expérience de l'enseignement à distance, de la continuité éducative déployée, puis la prise en compte de cette période inédite pour accueillir à nouveau les élèves en septembre, y compris dans des scénarii avec reprise partielle. Il est important que les collectifs de travail dans toute la pluralité des métiers, puissent appréhender ensemble la vie professionnelle bousculée par la présence maintenue du virus Covid-19.

Les infirmier·es de l'Éducation nationale sont aussi en première ligne, Mal équipé·es, toutes préparent la reprise des élèves depuis le 11 mai et même avant.

La formation aux gestes barrières fait partie intégrante, et depuis longtemps, des actions de prévention et d'éducation pour la santé que mènent les infirmier·es, dans tous les types d'établissements scolaires. Cette expertise et ces compétences doivent être mises à profit pour lutter contre l'épidémie. Depuis le 11 mai, toutes et tous sont en première ligne pour accompagner les équipe éducatives et les élèves.

Il paraît aujourd'hui évident que les 7 500 postes infirmiers – pour 12 000 établissements du second degré – sont très en deçà des besoins réels, pour le suivi individuel des élèves comme pour la prévention.

Les mesures de protection individuelles ne sont pas du tout satisfaisantes pour l'heure. Les masques ne sont toujours pas arrivés dans plus de 8 infirmeries sur 10.

9 sur 10 ne sont pas équipées en blouses à usage unique, et 8 sur 10 n'ont pas accès à une visière ou des lunettes de protection.

Ces outils de travail sont indispensables pour garantir l'accueil du public, et prendre en charge les suspicions de cas de Covid-19 qui risquent de se manifester dans les établissements.

Plus de 9 infirmier es sur 10 estiment donc insatisfaisant leur équipement de protection pour cette reprise.

La place de l'infirmiere à l'Éducation nationale doit être confirmée et amplifiée pour la réussite de tous les élèves.

Enfin nous souhaitons vous alerter sur les retours que nous avons concernant les masques qui ont été prévus pour les collégiens, de nombreux collègues ont pu constater hier qu'ils n'étaient absolument pas adaptés à la situation. Des élastiques trop lâches, des masques qui tombent, des mains sur le visage sans arrêt pour les retenir, de la transpiration qui apparait très rapidement. Il est urgent de régler ce problème car cet équipement est au coeur du dispositif sanitaire qui conditionne le maintien du fonctionnement de nos établissements.

Pour l'UNSA Education 23 Pierre Gautret Secrétaire Départemental